

COMMUNIQUE

Attention au démarchage abusif pour un « Plan de la Ville de Ste-Croix »

Plusieurs entreprises de la région ont fait l'objet ces derniers jours d'un démarchage abusif pour la mise à jour de leurs coordonnées dans un « Plan de la ville de Ste-Croix », moyennant finances. La façon de procéder pourrait laisser croire que l'Administration communale est partenaire de la société démarcheuse.

La Municipalité tient à préciser qu'aucune société n'est actuellement encouragée ou mandatée par elle pour collecter des publicités pour une quelconque publication : plan de ville, annuaire ou registre professionnel, cahier pratique, etc.

Si elle devait soutenir une telle démarche, la Municipalité délivrerait à la société démarcheuse une attestation lui permettant de se prévaloir auprès d'annonceurs potentiels d'un partenariat avec la Commune de Sainte-Croix.

Alors faites attention lors de réception de téléphone ou de messages afin de ne pas être une victime de démarchage abusif. Voici trois conseils :

1. Avant de fournir des informations personnelles ou d'accepter une offre de vente, assurez-vous de vérifier l'identité de la personne ou de l'entreprise qui vous contacte.
2. Méfiez-vous des vendeurs qui utilisent des tactiques de vente agressives ou qui insistent pour que vous preniez une décision immédiate. Prenez le temps de réfléchir à toute offre de vente et ne cédez pas à la pression pour conclure une transaction sur-le-champ.
3. Soyez vigilant et prudent lorsque vous traitez avec des individus ou des organisations dont vous n'avez jamais entendu parler auparavant avec vos coordonnées personnelles.

La Municipalité se tient à disposition pour toute information complémentaire.

Sainte-Croix, le 1er mars 2024

Renseignements :

Stéphane Champod, Secrétaire municipal, 024 455 41 41

